

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 09 janvier 2023, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins du chantier Sidero en vue de la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la rue des Prés à Helmsange :

Circulation interdite (dans les deux sens) (signal C,2)

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la circulation est interdite dans les deux sens de la rue des Prés, sur le tronçon du chantier.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la circulation est interdite dans les deux sens de la rue Mercatoris, sur le tronçon du chantier.

Route barrée

A partir jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la rue des Prés est barrée à toute circulation routière, sur le tronçon du chantier, excepté pour les véhicules en relation avec le chantier.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la rue Mercatoris est barrée à toute circulation routière, sur le tronçon du chantier, excepté pour les véhicules en relation avec le chantier.

Accès interdit à tous les véhicules (sens unique)

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès de la rue des Prés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à partir de l'intersection avec la route de Diekirch en direction du Millewee, sur le tronçon du chantier.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès de la rue des Prés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à partir de l'intersection avec le Millewee en direction de la route de Diekirch, sur le tronçon du chantier.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès de la rue Mercatoris est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à partir de l'intersection avec la route de Diekirch en direction du passage à niveau, sur le tronçon du chantier.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès de la rue Mercatoris est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à partir du passage à niveau en direction de la route de Diekirch, sur le tronçon du chantier.

Contournement obligatoire

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue des Prés sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue Mercatoris sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue des Prés, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Diekirch doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue des Prés, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant du Millewee doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue Mercatoris, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Diekirch doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue Mercatoris, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant du passage à niveau doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue des Prés, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant du Millewee ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue des Prés, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Diekirch ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue Mercatoris, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant du passage à niveau ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée dans la rue Mercatoris, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Diekirch à niveau ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue des Prés, du côté des maisons avec numéros impairs ou du côté des maisons avec numéros pairs, sur le tronçon du chantier, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter alors le trottoir du côté opposé.

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Mercatoris, du côté des maisons avec numéros impairs ou du côté des maisons avec numéros pairs, sur le tronçon du chantier, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter alors le trottoir du côté opposé.

Suppression temporaire d'un

Accès interdit véhicules d'un poids en charge > 3,5 t

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'Accès interdit aux véhicules d'un poids en charge > 3,5 t dans les deux sens est supprimé dans la rue de l'Alzette, de l'intersection avec la rue Général Patton jusqu'à l'intersection avec la rue des Prés.

Déplacement temporaire d'un arrêt d'autobus

A partir du jeudi 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'emplacement pour autobus dans la rue Paul Elvinger est déplacé dans la rue de l'Alzette, à l'intersection avec la rue Général Patton.

Fin estimée des travaux : 31 décembre 2023.

Le tronçon du chantier est mobile et sera déplacé suivant l'avancement et les besoins des travaux.

Walferdange, le 09 janvier 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber